



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU:** 15 Janvier 2026

**Compte-rendu affiché le :** 23 Janvier 2026

**Date de convocation du conseil municipal :** 08 Janvier 2026

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :** 15

**PRÉSIDENT :** Monsieur Joseph RODRIGUEZ

### Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Eliette CAMUT

**Membres présents :** Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Karen MARCON ; M. Samuel OLIVIER ; M. Éric PEROLAT

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Karen MARCON)

**Membre absent :** Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; M. Antonio GODOY

oooooooooooooooooooo

*Ouverture de la séance à 19h12*

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 20 novembre 2025.

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

### Ordre du jour

I – Autorisation de mandater 25% des dépenses d'investissement

- II – Délibération sur les IHTS
- III – Mission de médecine Préventive
- IV – RPQS 2024 – Pôle intercommunal de l'eau
- V – Questions diverses :

## **POINT N°1**

### **2026-01: Autorisation de mandater 25% des dépenses d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité à mandater 25% des dépenses d'investissement votées l'an passé sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal. Ce mécanisme permet de payer les entreprises dans l'attente de la validation du budget qui intervient durant le mois d'avril.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de répartir la somme de la manière suivante :

<b>ARTICLES</b>	<b>MONTANT en euros</b>
20	24 576.5 €
21	200 000 €
23	140 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>364 576.50 €</b>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 364 576.50 € dans le respect de la répartition proposée.

Pour : 12   Contre : 0      Abstention : 0

## **POINT N°2**

### **2026-02: Délibération sur les IHTS**

Monsieur le Maire indique que nous avons été informés par le trésorier de l'obsolescence de notre délibération concernant le paiement des Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaire (IHTS). Les visas réglementaires ont été modifiés et nous devons donc modifier notre délibération. Cependant, aucune modification de fond n'est à apporter sur la manière de rémunérer les agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le projet de délibération.

Pour : 12   Contre : 0      Abstention : 0

## **POINT N°3**

### **2026-03: Mission de médecine Préventive**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention médecine préventive actuelle signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) concernant l'adhésion au pôle de médecine préventive a pris fin le 31 décembre 2025.

Aussi, et afin de pouvoir assurer la continuité du suivi des agents confiés à ce jour et à venir, il est nécessaire de signer la convention d'adhésion 2026-2028, jointe à la présente délibération. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'y a pas d'évolution tarifaire. Le CDG 34 applique un forfait en fonction de la masse salariale puis un forfait pour les visites périodiques. De plus, nous devons utiliser un portail en ligne, mis à disposition par le CDG 34, pour l'organisation, la planification et le suivi des visites.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention.

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°4**

### **2026-04: RPQS 2024 – Pôle intercommunal de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute autorité délégante à l'obligation de produire un rapport sur les prix et la qualité des services. Ce document est réglementaire et doit permettre l'information du public. Il doit être présenté au conseil municipal qui délibère pour attester avoir eu connaissance du document.

Mme DELMAS demande si des augmentations sont à prévoir pour le prix de l'eau dans l'avenir. Monsieur le Maire indique que ce n'est pas le cas mais il y a en revanche une évolution réglementaire du modèle de la redevance de l'eau perçue par l'Agence Régionale de l'Eau qui est déjà visible sur les factures de 2025.

Après avoir pris connaissance des rapports annuels 2024 fournis par le Pôle Intercommunal de l'eau,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition de ces rapports et les approuvent. Il sera mis à la disposition du public.

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°5**

### **Questions diverses :**

# Retour sur la visite du Président du Conseil Départemental, KLEBER MESQUIDA. Nous avons fait le bilan des actions subventionnées par le Conseil Départemental durant la mandature pour souligner l'importance de leur accompagnement puis nous avons présenté les projets à venir en espérant que malgré la conjoncture économique, le Conseil Départemental pourra poursuivre son aide aux communes.

# Présentation d'une solution de diffusion d'information « Panneau Pocket ».

*Clôture de la séance à 20h00*